

- COMMUNE DE MIOS -

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 FEVRIER 2025 A 19 HEURES

<u>Nombre de conseillers :</u>	L'an deux mille vingt-cinq,
En exercice : 29	Le Jeudi 6 Février à 19 heures,
Présents : 24	Le conseil municipal de la commune de Mios,
Votants : 27	dûment convoqué,
<u>Date de convocation du</u>	s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil
<u>conseil municipal :</u>	municipal, en séance publique,
31/01/2025	sous la présidence de Monsieur Cédric PAIN, Maire.

Délibération n°2025/01

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2025

Présents : MM. Cédric PAIN, Didier BAGNERES, Mme Monique MARENZONI, M. Laurent THEBAUD, Mme Isabelle VALLE, M. Alain MANO, Mme Christelle LOUET, MM. Laurent ROCHE, Bernard SOUBIRAN, Jean-Pierre LIBOUREAU, Mme Marie-Hélène CASTELLARNAU-DUPONT, M. Philippe FOURCADE, Mme Patricia CARMOUSE, M. Renaud BEZANNIER, Mmes Carine KLINGER, Guilaine TAVARES, MM. William VALANGEON, François BLANCHARD, Mme Alyette MASSON, M. Denis RIVON, Mme Agnès SANGOIGNET, M. Sylvain MAZZOCCO, Mme Céline CARRENO, M. Olivier LINARDON.

Absents excusés :

- Mme Virginie MILLOT ayant donné pouvoir à M. Cédric PAIN,
- Mme Lucette GERARD ayant donné pouvoir à Mme Monique MARENZONI,
- M. Stéphane LOIZEAU ayant donné pouvoir à Mme Carine KLINGER,
- Mme Agnès VINCENT,
- Mme Myriam BORG.

Secrétaire de séance : M. Alain MANO.

Rapporteur : Laurent THEBAUD

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants. Il doit intervenir dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget. Ce débat permet au Conseil de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2024.

C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires 2025, de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale, compte tenu du contexte.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à ce que pourrait contenir la Loi de Finances, ainsi qu'aux chiffres clés du Budget communal.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu à un vote.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat sera précisé lors de l'adoption du budget primitif 2025.

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission municipale « ressources » du 30 janvier 2025,

Après délibération et à l'unanimité :

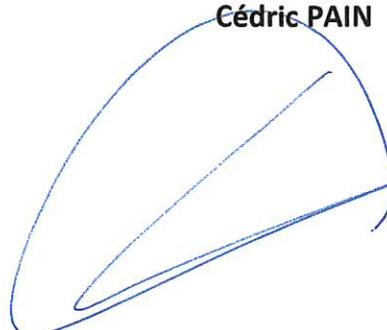
- **Vote** le rapport d'orientations budgétaires 2025 annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le secrétaire de séance,
Alain MANO**



**Le Maire de MIOS,
Cédric PAIN**



- COMMUNE DE MIOS -

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 FEVRIER 2025 A 19 HEURES

<u>Nombre de conseillers :</u>	L'an deux mille vingt-cinq,
En exercice : 29	Le Jeudi 6 Février à 19 heures,
Présents : 24	Le conseil municipal de la commune de Mios,
Votants : 27	dûment convoqué,
<u>Date de convocation du</u>	s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil
<u>conseil municipal :</u>	municipal, en séance publique,
31/01/2025	sous la présidence de Monsieur Cédric PAIN, Maire.

Délibération n°2025/02

Objet : Restructuration du pôle Tennis - Subvention DETR

Présents : MM. Cédric PAIN, Didier BAGNERES, Mme Monique MARENZONI, M. Laurent THEBAUD, Mme Isabelle VALLE, M. Alain MANO, Mme Christelle LOUET, MM. Laurent ROCHE, Bernard SOUBIRAN, Jean-Pierre LIBOUREAU, Mme Marie-Hélène CASTELLARNAU-DUPONT, M. Philippe FOURCADE, Mme Patricia CARMOUSE, M. Renaud BEZANNIER, Mmes Carine KLINGER, Guilaine TAVARES, MM. William VALANGEON, François BLANCHARD, Mme Alyette MASSON, M. Denis RIVON, Mme Agnès SANGOIGNET, M. Sylvain MAZZOCCO, Mme Céline CARRENO, M. Olivier LINARDON.

Absents excusés :

- Mme Virginie MILLOT ayant donné pouvoir à M. Cédric PAIN,
- Mme Lucette GERARD ayant donné pouvoir à Mme Monique MARENZONI,
- M. Stéphane LOIZEAU ayant donné pouvoir à Mme Carine KLINGER,
- Mme Agnès VINCENT,
- Mme Myriam BORG.

Secrétaire de séance : M. Alain MANO.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Par délibération du 05 juillet 2024, le conseil municipal a validé le lancement de l'opération de restructuration du pôle Tennis.

Cette opération, qui s'inscrit dans la continuité des projets déjà menés, vise à répondre aux attentes de sa population en développant un projet sportif ambitieux qui s'inscrit à la fois dans une dynamique de renouveau urbain, dans la mise en valeur de son environnement naturel et dans un objectif de vivre ensemble.

Les objectifs du projet sont multiples et articulés autour de plusieurs axes fondamentaux :

- **Rénovation et développement des infrastructures sportives** : Rénover les terrains de tennis existants, en ajouter un nouveau et créer deux terrains de padel pour répondre à la forte demande de la population, en particulier des jeunes ;
- **Couverture de 2 terrains en résine pour une utilisation toute saison** : mettre en place des structures de couverture permettant la pratique du tennis et offrir un revêtement complémentaire aux bétons poreux existants, eux même rénovés ;
- **Création de 2 pistes de Padel couvert pour une utilisation toute saison** : mettre en place des structures permettant la pratique du tennis et du padel en toutes saisons, quel que soit le temps ;
- **Aménagement d'un "Centre-Ville Nature et Sportif"** : intégrer les nouvelles infrastructures sportives dans un environnement naturel, en mettant l'accent sur la végétalisation, l'aménagement paysager et l'accessibilité, pour créer un lieu de vie où sport et nature cohabitent harmonieusement.
- **Installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation (300 kWc)** : installer une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment de couverture des tennis, permettant de produire une énergie propre pour alimenter l'ensemble du site et participer activement à la transition énergétique de la commune.
- **Intégration du sport comme acteur majeur du vivre ensemble et de l'éducation** : Le projet met un accent particulier sur l'utilisation des infrastructures dans le cadre scolaire, pour favoriser l'accès à la pratique sportive dès le plus jeune âge et promouvoir le sport comme facteur d'inclusion, de partage et de cohésion sociale.

Au stade consultation, et après mise au point, le budget travaux de l'opération est établi suit :

Travaux	Coût total € HT:
Lot 1 VRD	246 044.6 €
Lot 2 : Charpente couverture Bardage	961 500 €
Lot 3 : Centrale photovoltaïque	153 860 €
Lot 4 : Equipements sportifs	173 932 €
Total Travaux	1 535 486.6 €

En complément des aides déjà évoquées (Fonds de concours COBAN, Aide Fédérale), ce projet s'avère éligible à la DETR et il convient donc de le déposer à ce titre. Cette opération, sous réserve que le projet soit retenu, peut bénéficier d'une aide de 175 000 €.

A noter que l'aide ANS plan 5000 équipements ne peut être obtenu sur ce projet.

Le plan de financement travaux prévisionnel s'établirait comme suit :

Coût Travaux (€ HT)	1 535 486.6 € HT	
Ressources	Montant Sollicité	Taux (% opération)
Fédération Française de Tennis	80 000 €	5.21
Soutien COBAN	200 000 €	13.03
DETR	175 000	11.4
Autofinancement	1 080 486.6	70.36
Total		
Total travaux (€ HT)	1 535 486.6 €	100 %

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à l'effet de :

- Solliciter la DETR sur cette opération ;
- Solliciter les aides de la COBAN, de la Fédération Française de Tennis et de tout autre co-financeur dans le cadre de cette opération ;
- Signer tous les documents dont les marchés se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire de MIOS,
Cédric PAIN

Le secrétaire de séance,
Alain MANO